

PROCÈS-VERBAL d'une réunion publique du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Estrie tenue à la salle lac Mégantic / Lac Aylmer du Delta Sherbrooke le 24 novembre 2010 à 10 heures.

PERSONNES PRÉSENTES :

Bernier, Maurice – membre et président	Lavoie, Michèle - membre
Blanchette, Alexandre – membre	Marinovich, Gérard – membre
Boucher, Claude – membre	Marquis, Denise – membre
Bourassa, François – membre	Masson, Réjean – membre
Charette, Nicole – membre	Raïche, Jean-Paul – membre
Gagné, Laurian – membre	Robert, Nicole – membre
Goguen, Nathalie – membre	Roy, Robert G. – membre
Hamm, Vicki May – membre	Sévigny, Bernard – membre et 1 ^{er} vice-président
Hémond, Jacques – membre	Viens, Jacques – membre
Lacharité, Jean – membre	
Landry, Noël – membre	

PERSONNES INVITÉES :

Poulin, Pierre – directeur régional du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

Fortin, Robert – directeur régional du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)

PERSONNES-RESSOURCES :

Blanchette, Jean-Louis – conseiller en développement
Bureau, Andrée – conseillère en développement
Desautels, Dominique - conseillère en développement
Fréchette, François – conseiller en développement
Quirion, Murielle – secrétaire de direction
Wolfe, Marie-Hélène – directrice générale

PERSONNES ABSENTES :

Bureau, Sylvie – membre	Martel, Marc-André – membre
Compagna, Alain – membre	Pouliot, Robert Y. – membre
Grimard, Hugues – membre	Roy-Laroche, Colette – membre
Lamoureux, Bertrand – membre	

Tous les administrateurs ayant été convoqués et un quorum étant présent, la réunion est déclarée régulièrement constituée.

PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE

Monsieur Maurice Bernier préside la séance et Mme Murielle Quirion est désignée comme secrétaire de l'assemblée chargée de rédiger le procès-verbal de la réunion.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président ouvre la séance à 10 h 10 et souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été transmis avec l'avis de convocation, en y apportant les modifications suivantes :

Modifier les points suivants :

- 3.1.- Budget 2010-2011 - « Information » au lieu de « Décision »
- 6.1.- Municipalité de Racine - Demande d'appui : Intégration des terres - « Décision » au lieu de « Information »

Ajouter les points suivants :

- 6.4.- Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, Volet II - Enveloppe de la MRC du Val-Saint-François - Décision
- 7.5.- Prix Hommage bénévolat-Québec 2011 - Information

Retirer le point suivant :

- 5.1.- Stratégie d'intervention en matière de gestion de l'eau

CRÉ-10-178 Il est proposé par Réjean Masson
appuyé par Vicki May Hamm
et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que proposé, en y apportant les modifications citées ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

2 PROCÈS-VERBAUX DU 27 OCTOBRE 2010

2.1 Lecture et approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 27 octobre 2010

Monsieur le président demande aux membres du conseil d'administration si l'un d'entre eux demande la lecture du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 27 octobre dernier. Les membres renoncent à la lecture du procès-verbal.

CRÉ-10-179

**Il est proposé par Nicole Robert
appuyée par Jacques Hémond
et résolu :**

QUE soit approuvé le procès-verbal du conseil d'administration tenu le 27 octobre 2010 tel qu'il est présenté.

Adoptée à l'unanimité

2.2 Suivi du procès-verbal

En suivi au procès-verbal du 27 octobre dernier, il est précisé ce qui suit :

Point 4.5.2, page 8 - Aéroport de Sherbrooke : La CRÉ a reçu une offre de service de la firme Explorer Solutions. Le comité de travail de l'Aéroport de Sherbrooke est à en faire l'évaluation et si elle est approuvée, les travaux pourraient débuter et se conclure d'ici la fin mars 2011.

Point 7.3, page 16 - Gaz de schale (schiste) : Une lettre a été acheminée à toutes les municipalités et MRC de l'Estrie, ainsi qu'aux médias locaux et régionaux. Par ailleurs, la CRÉ a été informée que le député Amir Khadir a déposé le projet de loi 398 à l'Assemblée nationale. Il s'agit d'un projet de loi qui mettrait fin à la préséance des droits miniers sur les autres usages du territoire et qui modifierait la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) et qui abrogerait l'article 246 de la LAU.

Point 8.1, page 17 - Véhicules hors route : Dans le cadre du Programme d'infrastructures du MAMROT, la direction a fait parvenir une lettre relativement à la prolongation du délai pour s'assurer de tout mettre en œuvre pour que les projets puissent se réaliser et se terminer au-delà de l'échéance prévue au 31 mars 2011.

Point 9.1, page 18 - Stratégie d'aménagement durable des forêts et Règlement sur l'aménagement durable des forêts : Un document est déposé sur place, lequel stipule que la population de l'Estrie ainsi que l'ensemble des intervenants concernés par la forêt et sa gestion sont invités à participer à une rencontre d'information le 6 décembre prochain à 18 h 30 à la Salle communautaire de la ville de Cookshire-Eaton.

Monsieur le président mentionne que la CRÉ de l'Estrie est consciente qu'une grande majorité des conseils municipaux seront en réunion à cette date. Après discussion et étant donné l'intérêt des élus municipaux à cette consultation, une autre séance d'information spéciale sera organisée par la CRÉ de l'Estrie.

Point 10.5, page 22 - MAPAQ : La Fédération de l'UPA-Estrie dépose aujourd'hui un document expliquant sa position dans le Programme d'assurance stabilisation du revenu agricole. Le président invite M. François Bourassa, président de l'UPA-Estrie à expliquer succinctement la position de l'UPA dans ce dossier.

M. Maurice Bernier rappelle que lors de la rencontre d'information prévue en début 2011, le président de l'UPA-Estrie sera invitée à présenter cette position.

3 AFFAIRES INTERNES

3.1 Budget 2010-2011

À ce jour, aucune confirmation n'a été formulée par le MAMROT. Une conférence téléphonique est prévue à cet effet cet après-midi.

4 PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE - SUIVI ET MISE EN ŒUVRE

4.1 Axe 1 – Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie

4.1.1 Internet haute vitesse : État de situation et le point sur les sommes réservées

François Fréchette explique que les membres du comité-conseil ont été sensibilisés sur l'état de situation du déploiement d'Internet haute vitesse dans la région. Étant donné que rien n'est conclu entre le MAMROT et le gouvernement fédéral, il n'est pas possible de faire de recommandation sur les enveloppes réservées dans le FDR. Le sujet sera abordé lors d'une prochaine rencontre.

Monsieur le président ajoute qu'étant donné qu'aucune entente n'a été signée avec la compagnie retenue, il est tout à fait approprié de conserver l'enveloppe réservée dans le FDR.

4.1.2 Plan d'action gouvernementale sur les saines habitudes de vie : Bien manger, bien bouger - Projet de mobilisation régionale

François Fréchette présente le projet de mobilisation régionale « Bien manger, bien bouger » qui sera déposé à la société de gestion du fonds Québec en forme.

Ce projet permettra de réaliser des actions dans deux (2) axes d'intervention du Plan d'action gouvernementale sur les saines habitudes de vie, soit la saine alimentation et l'activité physique. La clientèle ciblée pour le déploiement du projet est les 0-12 ans. La proposition de projet s'inscrivant dans des perspectives de prévention et de promotion des

saines habitudes de vie et dans le but de cibler davantage un champ d'intervention, il a été jugé que les résultats seraient plus significatifs à long terme dans le développement de compétences et la modification de comportements en travaillant avec les 0-12 ans.

Le projet consiste en la mise en place de ressources d'intervention régionale spécialisées en saine alimentation et en activité physique. Pour mieux documenter les intervenants et outiller les acteurs locaux.

Au cours des prochains jours, le conseil régional estrien sur les saines habitudes de vie déposera le formulaire pour dépôt de projet régional à Québec en forme et sur acceptation du projet, le comité devra travailler à l'élaboration du plan d'action détaillé et du montage financier.

M. Bernard Sévigny ajoute que la Ville de Sherbrooke s'est dotée d'un plan d'action sur les saines habitudes de vie et il invite les élus à s'inspirer de ce qui est fait à Sherbrooke pour l'implanter dans leur milieu.

4.1.3 Stratégie d'intervention en développement culturel

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie est l'interlocuteur du gouvernement en matière de développement régional;

CONSIDÉRANT QUE le déploiement d'ententes culturelles s'inscrit dans l'axe 1 du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 - « Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie »;

CONSIDÉRANT QUE le support à la création artistique est important pour le développement économique et social d'une région;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des Arts et des Lettres du Québec serait disposé à rendre des sommes disponibles pour 2010-2011;

CONSIDÉRANT QUE l'échéancier est serré et qu'un appel à projets devrait être lancé le plus tôt possible pour que les artistes professionnels de la région puissent bénéficier des bourses en 2010-2011;

CONSIDÉRANT la possibilité de signer une entente de trois (3) ans avec le Conseil des Arts et des Lettres du Québec pour la mise en place d'un programme de bourses destiné aux artistes professionnels estriens et le soutien à la consolidation d'organismes artistiques professionnels sur le territoire de la Ville de Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QU'il est important de maintenir la mobilisation des acteurs pour le développement culturel en Estrie;

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par le milieu en matière de soutien à des initiatives culturelles locales;

CONSIDÉRANT QUE le comité-conseil de l'axe 1 se montre favorable à la réalisation d'une entente en développement culturel.

CRÉ-10-180

**Il est proposé par Michèle Lavoie
appuyée par Nathalie Goguen
et résolu :**

D'exceptionnellement outrepasser la politique d'investissement;

DE proposer au Conseil des Arts et des Lettres du Québec de conclure un addenda d'un (1) an à l'entente administrative pour les bourses aux artistes pour l'année 2010-2011;

D'engager exceptionnellement la somme de QUARANTE MILLE DOLLARS (40 000 \$) à même l'enveloppe du FDR 2010-2011 après confirmation du budget du Fonds de développement régional;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer l'addenda à l'entente administrative;

D'autoriser les négociations avec le Conseil des Arts et des Lettres du Québec et les partenaires du milieu pour le déploiement d'une entente visant le volet en renforcement de la pratique artistique professionnelle en Estrie et le déploiement d'un volet en soutien à des initiatives culturelles du milieu.

Adoptée à l'unanimité

CRÉ-10-181

**Il est proposé par Nicole Charette
appuyée par Nathalie Goguen
et résolu :**

DE nommer Mme Michèle Lavoie aux comités de négociation de l'entente.

Adoptée à l'unanimité

4.2 Axe 2 - Miser sur le capital humain et l'immigration comme moteur de développement

4.2.1 Entente spécifique sur la mobilisation pour contrer le décrochage scolaire et augmenter la diplomation – Actualisation d'une nouvelle entente pour 2011-2016

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a signé en 2006-2007 une entente spécifique de cinq (5) ans sur la mobilisation pour contrer le décrochage scolaire et augmenter la diplomation;

CONSIDÉRANT QUE l'entente actuelle découle du *Plan de mobilisation et d'action 2006-2016* adopté par la Table estrienne de concertation interordres en éducation (TECIÉ) en 2006;

CONSIDÉRANT QUE le premier Plan d'action 2006-2011 se termine l'an prochain;

CONSIDÉRANT QU'il est important de maintenir l'adhésion et la mobilisation de l'ensemble de la communauté estrienne afin d'améliorer la situation régionale en matière de réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE ce phénomène en est un complexe et multifactoriel qui commande donc des efforts de longue haleine;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion de l'Entente spécifique sur la mobilisation pour contrer le décrochage scolaire et augmenter la diplomation souhaite poursuivre les travaux menés au regard de la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le comité-conseil de l'axe 2 a fait de la persévérance scolaire l'un de ses enjeux prioritaires sur lesquels, l'emphase sera mise pour les deux (2) prochaines années.

CRÉ-10-182

**Il est proposé par Jean Lacharité
appuyé par Alexandre Blanchette
et résolu :**

D'entamer des négociations en vue de conclure une entente spécifique pour la réalisation d'un second plan d'action 2011-2016 en matière de mobilisation pour contrer le décrochage scolaire et augmenter la diplomation en Estrie.

Adoptée à l'unanimité

CRÉ-10-183

**Il est proposé par Jean-Paul Raïche
appuyé par Claude Boucher
et résolu :**

DE désigner M. Jean Lacharité à participer au comité de négociation.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 Régionalisation de l'immigration

4.2.2.1 Plan d'action régional

CONSIDÉRANT QUE le comité-conseil de l'axe 2 a fait de la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre l'un des enjeux prioritaires pour les deux (2) prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE le comité-conseil de l'axe 2 voit dans la régionalisation de l'immigration une réponse au défi que pose la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre en Estrie;

CONSIDÉRANT QUE le comité-conseil de l'axe 2 souhaite donner suite aux conclusions de l'enquête terrain de l'Entente intérimaire en matière de régionalisation de l'immigration;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité-conseil de l'axe 2 souhaitent que le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie retienne les recommandations du chargé de projet de l'enquête terrain.

CRÉ-10-184

**Il est proposé par Claude Boucher
appuyé par Denise Marquis
et résolu :**

DE mettre en place un comité de travail en vue d'élaborer un plan d'action régional en matière de régionalisation de l'immigration;

DE mener ces actions à même les ressources humaines et financières disponibles actuellement à la CRÉ de l'Estrie;

DE soumettre ultérieurement ledit plan d'action régional au conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2.2 L'Estrie se parle des vraies affaires

Le président invite Mme Nathalie Goguen à présenter ce point. Un calendrier est déposé sur place. Madame Goguen informe les membres qu'il s'agit de la 6^e édition de « L'Estrie se parle des vraies affaires ». Il s'agit d'un regroupement de différents partenaires de la région qui travaille à sensibiliser les employeurs aux compétences des personnes immigrantes et à l'importance de l'embauche de ces personnes au sein des entreprises.

Cette année, la formule choisie a été de confectionner un calendrier dans lequel on y retrouve 24 employés immigrants qui œuvrent dans différentes organisations et qui partagent en quelques mots leur expérience. Cet outil sera distribué à plus de 1 200 entreprises estriennes.

4.2.3 Égalité entre les hommes et les femmes dans la région de l'Estrie

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) a reconduit pour une année le plan d'action gouvernemental *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*,

CONSIDÉRANT QUE le comité-conseil de l'axe 2 reconnaît l'importance de la conciliation famille-travail-études comme étant au cœur du développement personnel et professionnel;

CONSIDÉRANT QUE cet enjeu est ressorti parmi les enjeux prioritaires lors des journées de l'égalité en octobre 2009 et lors du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie tenu en octobre 2010;

CONSIDÉRANT QUE le MCCCCF a réservé une somme de 36 000 \$ pour l'année 2010-2011 pour la région de l'Estrie et que le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) a réservé un montant de 20 000 \$ pour la même période;

CONSIDÉRANT QU'aucune somme en provenance du FDR n'est requise pour l'année 2010-2011;

CONSIDÉRANT QU'il serait possible de signer un addenda à la présente entente, avec comme signataires le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), la CRÉ, le MCCCCF et le MFA;

CONSIDÉRANT QUE le comité-conseil de l'axe 2 a déjà rendu un avis au conseil d'administration à l'effet d'évaluer l'entente actuelle avant de conclure une autre entente.

CRÉ-10-185

**Il est proposé par Michèle Lavoie
appuyée par Bernard Sévigny
et résolu :**

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie à signer l'addenda à l'Entente spécifique sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région de l'Estrie portant sur la conciliation famille-travail-études.

De signer l'addenda conditionnellement à un avis positif du comité-conseil de l'axe 2.

Adoptée à l'unanimité

Quelques échanges s'ensuivent et il est souligné que les projets soutenus par les années passées ont rayonné sur l'ensemble du territoire estrien.

Madame Vicki May Hamm quitte l'assemblée à 11 h 5.

4.3 Axe 4 - Miser sur l'adaptation économique

4.3.1 Consultation du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation - Vers une stratégie de l'Entrepreneuriat : Avis de la CRÉ

Mme Andrée Bureau informe les membres que le ministre Clément Gignac du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation était présent en Estrie le 8 novembre dernier lors de sa tournée régionale pour consulter la région en vue d'orienter l'élaboration d'une stratégie de l'entrepreneuriat.

Elle rappelle également qu'un projet d'avis a été acheminé à chacun des membres et elle en présente les éléments majeurs de chacune des sections du document, de même que la proposition de la CRÉ de l'Estrie.

L'hypothèse d'un projet pilote en Estrie soulève un vif intérêt auprès des membres. Plusieurs d'entre eux stipulent l'idée très intéressante, toutefois il sera important d'identifier une tête de réseau comme leader de l'ensemble des acteurs du développement. Il est également mentionné de bonifier l'avis en y incluant une culture d'innovation des entreprises.

En plus, la notion de la culture entrepreneuriale est soulevée. Elle pourrait avoir un impact significatif sur la persévérance scolaire des jeunes estriens. Plusieurs expériences ont démontré que l'expérimentation de l'entrepreneuriat en milieu scolaire par des jeunes contribue à en maintenir plusieurs sur les bancs d'école.

Après discussions et commentaires, le projet d'avis sera ajusté comme discuté.

CRÉ-10-186

**Il est proposé par Nicole Robert
appuyée par Jean Lacharité
et résolu :**

D'adopter l'avis préparé par la CRÉ de l'Estrie dans le cadre de la consultation du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation - « Vers une stratégie de l'entrepreneuriat », en y incluant les ajustements suggérés;

D'acheminer cet avis au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation ainsi qu'aux CLD de la région de l'Estrie.

Adoptée à l'unanimité

5 FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)

5.1 Stratégie d'intervention en matière de gestion de l'eau

Reporté

5.2 Projet d'entente de partenariat sur le mentorat d'affaires en Estrie / FDR-05-10-201

CONSIDÉRANT QU'en janvier 2010, le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie a autorisé la négociation d'une entente spécifique sur le développement de l'entrepreneuriat en Estrie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de négociation ont décidé de concentrer cette entente sur l'accès au mentorat d'affaires en Estrie et de travailler en parallèle le volet du développement de la culture entrepreneuriale;

CONSIDÉRANT QUE le mentorat a été identifié dans la stratégie estrienne de développement de l'entrepreneuriat adoptée par la CRÉ de l'Estrie comme l'une des stratégies à mettre en œuvre pour contribuer à la pérennité des entreprises démarrées;

CONSIDÉRANT QUE la formule de mentorat d'affaires a démontré des impacts positifs sur le succès des entreprises en ce qui concerne le taux de survie, puisque les études de la Fondation de l'entrepreneuriat évaluent le taux de survie après cinq (5) ans à 70 %, comparativement à 34 % pour une entreprise non mentorée;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneuriat est reconnu au Québec comme une responsabilité locale dévolue par le gouvernement du Québec aux Centres locaux de développement (CLD) et que cette responsabilité s'exerce en collaboration avec les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC), les Centres locaux d'emploi (CLE) et autres partenaires du milieu;

CONSIDÉRANT QUE les CLD offrent des services de soutien technique et financier aux entrepreneurs, que ce soit pour le démarrage, la consolidation ou le développement de leur entreprise et que le mentorat d'affaires est un service complémentaire à leurs services réguliers;

CONSIDÉRANT QU'il existe des programmes gouvernementaux qui peuvent rembourser une partie des frais encourus par les entrepreneurs pour bénéficier des services de mentorat d'affaires.

CRÉ-10-187

**Il est proposé par Gérard Marinovich
appuyé par Robert G. Roy
et résolu :**

D'autoriser un financement, à même l'enveloppe du FDR, de CENT CINQUANTE-SEPT MILLE DOLLARS (157 000 \$) sur trois (3) ans pour la réalisation de l'entente de partenariat sur le mentorat d'affaires en Estrie, à raison de :

- SOIXANTE-DIX MILLE DOLLARS (70 000 \$) en 2010-2011;
- CINQUANTE-QUATRE MILLE DOLLARS (54 000 \$) en 2011-2012; et
- TRENTE-TROIS MILLE DOLLARS (33 000 \$) en 2012-2013;

Le tout sur recommandation du comité de gestion de l'entente;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer l'entente de partenariat.

Adoptée à l'unanimité

Madame Nathalie Goguen tient à souligner le travail remarquable de Mme Andrée Bureau, conseillère en développement à la CRÉ de l'Estrie dans ce dossier.

5.3 Ententes spécifiques - Suivi

5.3.1 Entente spécifique sur la mobilisation pour contrer le décrochage scolaire et augmenter la diplomation : Reconduction pour l'an 5

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a signé en 2006-2007 une entente spécifique de cinq (5) ans sur la mobilisation pour contrer le décrochage scolaire et augmenter la diplomation;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion de l'entente spécifique a pris connaissance du rapport d'activité et des états financiers 2009-2010 et que ce dernier est conforme aux attentes;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion de l'entente spécifique a pris connaissance des dossiers prioritaires et des projections budgétaires 2010-2011 et qu'ils répondent aux attentes;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion de l'entente recommande aux partenaires de poursuivre leur engagement.

CRÉ-10-188

**Il est proposé par Alexandre Blanchette
appuyé par Réjean Masson
et résolu :**

D'engager un montant de CENT MILLE DOLLARS (100 000 \$) pour l'an 5 de l'entente spécifique sur la mobilisation pour contrer le décrochage scolaire et augmenter la diplomation, à même l'enveloppe du FDR 2010-2011.

Adoptée à l'unanimité

Marie-Hélène Wolfe invite les autres partenaires de cette entente à emboîter le pas en ce sens.

5.3.2 Entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures pour améliorer les conditions de vie des aînés : nomination au comité d'analyse du fonds

CONSIDÉRANT QU'une Entente spécifique portant sur l'adaptation des services et infrastructures régionales pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de l'Estrie 2007-2012 a été conclue en mars 2008;

CONSIDÉRANT QUE l'entente spécifique prévoit un Fonds d'initiatives locales et régionales pour les personnes âgées de l'ordre de 450 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la politique d'investissement du Fonds d'initiatives locales et régionales pour les personnes âgées prévoit que le comité d'analyse des projets dudit Fonds est entre autres composé de deux (2) membres du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie, dont un est également membre du comité d'évaluation de projets FDR;

CONSIDÉRANT QUE depuis la nomination des membres de la société civile au conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie, le poste au sein du comité d'analyse des projets du Fonds est vacant.

CRÉ-10-189

**Il est proposé par Nicole Charette
appuyée par Nathalie Goguen
et résolu :**

DE modifier l'annexe « Structure organisationnelle du Fonds » de la politique d'investissement du Fonds d'initiatives locales et régionales pour les personnes âgées de sorte que l'on puisse nommer un membre du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie, sans toutefois qu'il soit également membre du comité d'évaluation de projets du FDR;

DE nommer Mme Denise Marquis au comité d'analyse des projets du Fonds d'initiatives locales et régionales pour les personnes âgées en Estrie.

Adoptée à l'unanimité

5.4 Études & recherches

5.4.1 Transfert de propriété et relance de la station touristique du Mont Orford

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012;

CONSIDÉRANT QUE la portée du projet est importante pour la MRC de Memphrémagog et toute l'Estrie puisqu'il s'agit de l'avenir d'une infrastructure touristique majeure pour la région;

CONSIDÉRANT QUE les conditions financières actuelles sont favorables à la relance de la station touristique.

CRÉ-10-190

**Il est proposé par Jean-Paul Raïche
appuyé par Nicole Robert
et résolu :**

D'accorder la somme maximale de VINGT MILLE DOLLARS (20 000 \$) au projet « Transfert de propriété et relance de la station touristique du Mont Orford », à même l'enveloppe disponible pour les Études et recherches du Fonds de développement régional (FDR) pour l'année 2010-2011;

D'autoriser le président ou son représentant à signer l'entente.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Gérard Marinovich informe les membres que les négociations vont très bien et que la première phase est presque terminée. À la lueur de ce qui est exprimé, il mentionne que le dénouement de ce dossier sera fort probable une belle histoire à succès.

6 COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE (CRRNT)

6.1 Municipalité de Racine - Demande d'appui : Intégration des terres

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine a acheminé à la CRÉ de l'Estrie une résolution pour demander au gouvernement de transférer cinq (5) lots à l'intérieur des nouvelles limites administratives du parc du Mont Orford;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine demande l'appui de la CRÉ de l'Estrie dans le transfert de ces lots;

CONSIDÉRANT QU'il existe, à l'intérieur de ces lots, des enjeux importants concernant le prélèvement faunique;

CONSIDÉRANT QU'il est important que l'utilisation de ces territoires fasse l'objet d'un consensus parmi les intervenants concernés;

CONSIDÉRANT QUE le Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT) doit être déposé en décembre prochain.

CRÉ-10-191

**Il est proposé par Claude Boucher
appuyé par Réjean Masson
et résolu :**

QUE ce dossier soit analysé par les membres de la Commission sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) lors de la rencontre du mois de décembre prochain;

QUE les commissaires de la CRRNT fassent une recommandation aux administrateurs de la CRÉ de l'Estrie.

Adoptée à l'unanimité

6.2 Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT) : Suivi de la consultation

Monsieur le président remet la parole à Monsieur Réjean Masson, président de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire. Celui-ci mentionne que la journée de la consultation du 2 novembre dernier s'est très bien déroulée et a été très intéressante. Il ajoute également que le Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire aura des impacts sur les schémas d'aménagement. Il invite les élus à considérer le PRDIRT positivement.

Monsieur Jean-Paul Raïche soulève l'importance de l'implication du gouvernement pour la mise en œuvre de ce Plan.

CONSIDÉRANT QUE la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) a le mandat d'élaborer le Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT);

CONSIDÉRANT QUE la CRRNT a tenu le 2 novembre dernier une consultation sur les enjeux, les orientations et les objectifs du PRDIRT, à laquelle près de 120 personnes de tous les secteurs concernés y ont participé;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie ont pris connaissance des documents préparatoires à la consultation du 2 novembre, lors du conseil d'administration tenu le 27 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la consultation, certaines modifications seront apportées à quelques-uns des objectifs présentés.

CRÉ-10-192

**Il est proposé par Réjean Masson
appuyé par François Bourassa
et résolu :**

QUE la CRÉ de l'Estrie confie aux commissaires de la CRRNT le mandat de finaliser et de déposer au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), au plus tard le 23 décembre 2010, le PRDIRT comprenant les enjeux, les orientations et les objectifs;

QUE les commissaires de la CRRNT poursuivent les travaux afin de finaliser le plan d'action et de mise en œuvre associé au PRDIRT et de le déposer pour approbation aux membres du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie lors de la séance régulière du conseil d'administration prévue le 23 février 2011;

QUE le ministère des Ressources naturelles et de la Faune reçoive le plan d'action et de mise en œuvre approuvé par le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie au plus tard à la fin du mois de février 2011.

Adoptée à l'unanimité

M. Réjean Masson en profite également pour féliciter et remercier l'excellent travail de Paule Tétu, Jean-Louis Blanchette et Dany Senay, ainsi qu'à toute l'équipe dans la réalisation de cette consultation.

6.3 Programme Acquisition de connaissances et valorisation de la ressource faunique - Recommandation de projets

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie dispose d'une enveloppe budgétaire de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000 \$) pour l'année 2010-2011, provenant du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) pour la mise en œuvre de projets fauniques et pour soutenir des projets visant la participation des organismes fauniques aux différents processus de planification des ressources et du territoire en cours et à venir;

CONSIDÉRANT QU'un appel à projet a été lancé le 28 septembre 2010 et s'est terminé le 8 novembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE huit (8) projets ont été reçus;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de ces projets a été faite par le comité conjoint Table régionale faune et la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT);

CONSIDÉRANT QUE les projets retenus répondent aux critères du Programme Acquisition de connaissances et valorisation de la ressource faunique et aux orientations de la CRRNT.

CRÉ-10-193

**Il est proposé par Jacques Hémond
appuyé par Réjean Masson
et résolu :**

D'accorder une aide financière de DIX-HUIT MILLE HUIT CENT QUATORZE DOLLARS (18 814 \$) à la Fédération des chasseurs et des pêcheurs-Estrie pour le projet « Création d'un répertoire de tous les accès publics aux plans d'eaux navigables et intéressants pour la pêche en Estrie-Phase II »;

D'accorder une aide financière de SIX MILLE CENT QUATRE-VINGT-SIX DOLLARS (6 186 \$) à COPERNIC pour le projet « Caractérisation de l'habitat du poisson des ruisseaux Soucy et Dion dans le bassin versant des Trois-Lacs »;

Et ce, à même l'enveloppe 2010-2011 du Programme Acquisition de connaissances et valorisation de la ressource faunique;

D'autoriser la direction générale à signer les ententes de gestion à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

6.4 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier-Volet II

CONSIDÉRANT QU'une somme résiduelle de DOUZE MILLE TROIS CENT TRENTE-SEPT DOLLARS (12 337 \$) n'a pas encore été attribuée dans la MRC du Val-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Irrigation, drainage et nivellement des sentiers » proposé par le Centre de Ski de Fond Richmond - Melbourne de la MRC du Val-Saint-François a déjà été accepté pour un montant de 13 021 \$ dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II;

CONSIDÉRANT QUE l'amendement proposé au projet du Centre de Ski de Fond Richmond - Melbourne de la MRC du Val-Saint-François, phase II du projet « Irrigation, drainage et nivellement des sentiers » est admissible au Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II;

CONSIDÉRANT QUE la phase II du projet respecte les critères d'évaluation du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet avec l'amendement est maintenant de TRENTE MILLE DEUX CENT SOIXANTE-SIX DOLLARS (30 266 \$);

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François recommande que le solde résiduel soit versé à la phase II du projet « Irrigation, drainage et nivellement des sentiers » du Centre de Ski de Fond Richmond - Melbourne.

CRÉ-10-194

**Il est proposé par Jean-Paul Raïche
appuyé par Nathalie Goguen
et résolu :**

D'accorder un financement supplémentaire de DOUZE MILLE TROIS CENT TRENTE-SEPT DOLLARS (12 337 \$) au Centre de Ski de Fond Richmond - Melbourne pour la réalisation de la phase II du projet « Irrigation, drainage et nivellement des sentiers ».

Adoptée à l'unanimité

7 AFFAIRES DIVERSES

7.1 Congrès FQM 2011 - Estrie région vedette

CONSIDÉRANT QUE l'Estrie sera la région vedette du congrès 2011 de la FQM;

CONSIDÉRANT QUE c'est là une occasion importante de faire connaître la région, sa culture, ses attraits et ses caractéristiques socio-économiques;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation de cet événement exige des ressources importantes ainsi qu'une mobilisation des partenaires régionaux.

CRÉ-10-195

**Il est proposé par Gérard Marinovich
appuyé par Jacques Hémond
et résolu :**

QUE la CRÉ de l'Estrie agisse comme coordonnateur du projet;

QUE la CRÉ de l'Estrie mette sur pied un comité organisateur et un comité régional;

QUE Tourisme Cantons-de-l'Est soit invité à participer au comité régional;

QU'un partenariat financier soit complété avec les MRC, la Ville de Sherbrooke et d'autres intervenants, dont des commanditaires du secteur privé;

QU'un chargé de projet soit recruté;

QUE soit accordée une somme de VINGT MILLE DOLLARS (20 000 \$) au projet;

QUE soit acheminée une demande à la Fédération québécoise des municipalités afin de manifester le désir de tenir le congrès 2011 sur le territoire estrien;

QUE soient courtisés différents commanditaires majeurs de la région pour soutenir cet événement.

Adoptée à l'unanimité

7.2 Demande d'appui par la MRC des Sources : Fonds franco-québécois de la coopération décentralisée

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Sources souhaite se doter d'une planification de développement durable de type « Agenda 21 »;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Sources souhaite baser cette planification sur des modèles existants et des partenariats entre la France et le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Sources souhaite déposer un projet dans le cadre du Fonds franco-québécois de la coopération décentralisée;

CONSIDÉRANT QUE ce Fonds stipule qu'au moins une Conférence régionale des élus doit appuyer la demande du promoteur;

CONSIDÉRANT QUE cet appui ne confirme pas un engagement financier de la CRÉ.

CRÉ-10-196

**Il est proposé par Michèle Lavoie
appuyée par Claude Boucher
et résolu :**

D'appuyer la demande de la MRC des Sources dans le cadre de son dépôt de projet au Fonds franco-québécois de la coopération décentralisée.

Adoptée à l'unanimité

7.3 Appui au Centre collégial de transfert technologique TransVert - Suivi

À titre d'information, Madame Wolfe rappelle que le 28 avril 2010, la CRÉ de l'Estrie avait appuyé un projet intitulé « Centre collégial de transfert technologique TransVert » soumis par le CÉGEP de Sherbrooke. Elle informe les membres que ce projet n'a pas été retenu par le ministère.

7.4 Forum de la population - Membres nommés (Réf. : CRÉ-09-156)

Madame Wolfe rappelle que le 9 décembre 2009, la CRÉ avait identifié les organisations à consulter par l'Agence de la Santé et de Services sociaux de l'Estrie pour la nomination des membres du Forum de la population et elle avait également désigné deux (2) membres au comité de sélection. La liste des membres sélectionnés pour 2010-2013 est déposée au conseil d'administration pour information.

7.5 Prix Hommage bénévolat-Québec 2011

Marie-Hélène Wolfe informe les membres que la date limite pour déposer des candidatures au Prix Hommage bénévolat-Québec 2011 est le 13 décembre 2010. Si les membres souhaitent proposer des candidats, ils peuvent se référer aux coordonnées paraissant sur la lettre. Elle souligne l'implication et l'engagement de plusieurs bénévoles sur le territoire estrien.

8 PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion des membres du conseil d'administration aura lieu le 26 janvier 2011.

9 LEVÉE DE LA RÉUNION

Tous les sujets ayant été traités, le président remercie les membres et déclare la séance close.

CRÉ-10-197 Il est proposé par **Nathalie Goguen**
appuyée par **Jacques Viens**
et résolu :

DE déclarer la levée de la séance à 12 heures.

Adoptée à l'unanimité

MAURICE BERNIER, président

NATHALIE GOGUEN, secrétaire